

Année 2025

FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE DE LA
VILAINE ET DU CANAL D'ILLE ET RANCE

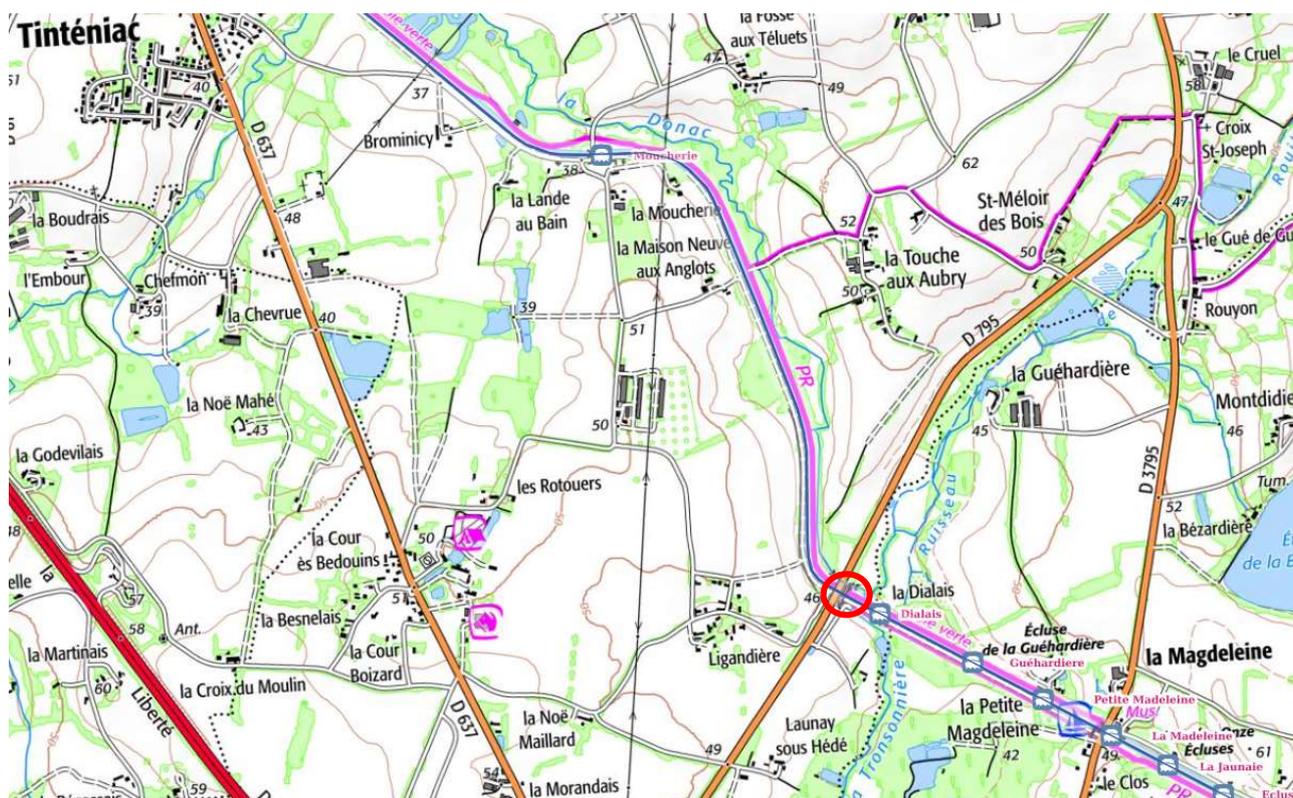
AUTORISÉES par l'Arrêté Préfectoral du 13 JANVIER 2021

Département : Ille-et-Vilaine (35)
Commune : 35190 TINTÉNIAC
Désignation du cours d'eau : Canal d'Ille et Rance – Bief de Moucherie
Bassin Versant : RANCE (UHC 3)

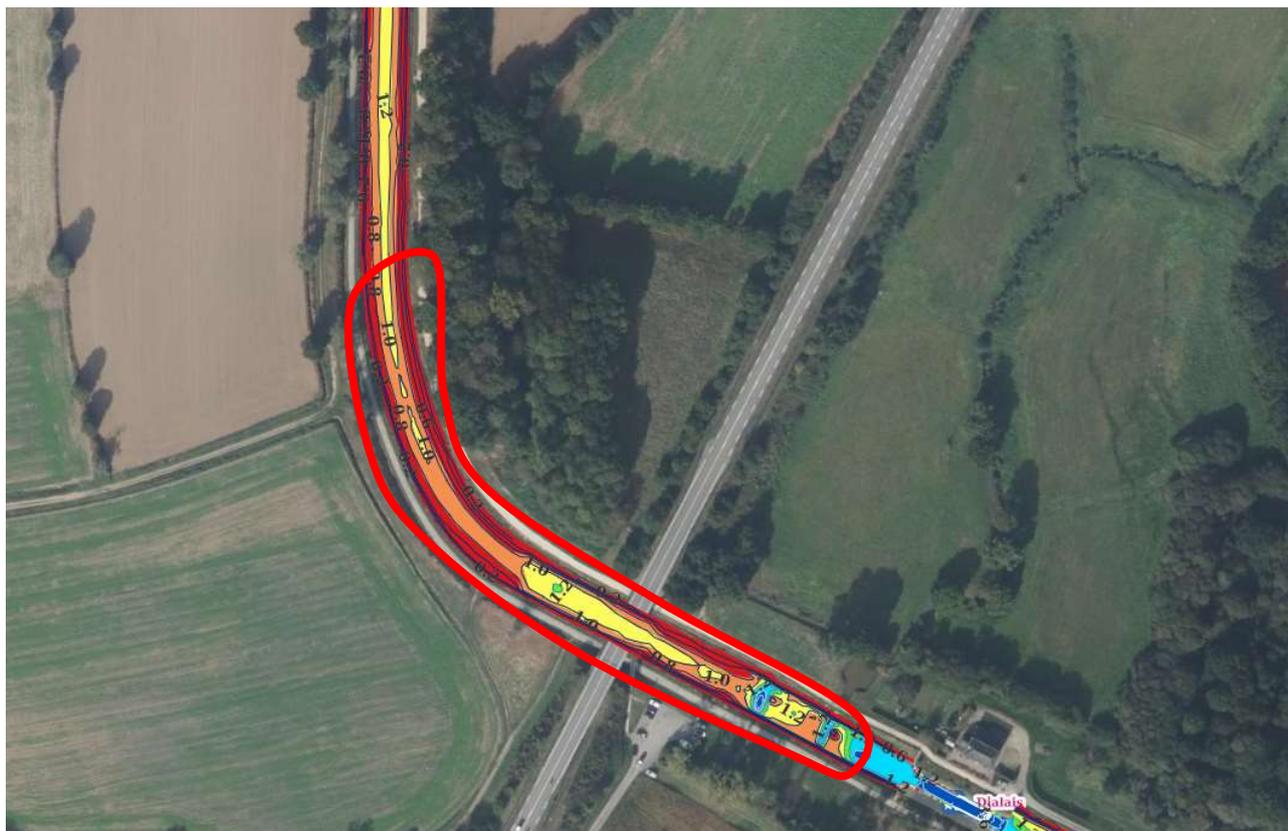
Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	35190 TINTÉNIAC	DPF	Ligandière

Localisation du site de dragage : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer



Bathymétrie



Profondeur actuelle : entre 0 et 0.8 m
Profondeur cible après dragage : entre 1.20 m

1. Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Ille-et-Vilaine (35)
Communes (s):	35190 TINTÉNIAC
Du Pk X1 au Pk X2 :	Pk 43.4
Motif du dragage :	Dragage du chenal de navigation pour avoir un mouillage de 1,20 m.

1.2 Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Avril 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	4 jours
Dernier dragage du site :	Mai 2022

1.3 Caractéristiques des sédiments

La Moucherie	
Volume estimé en m ³ :	860 m ³
Nature des sédiments :	Limon sableux
Épaisseur maximum estimée:	80 cm

1.4. Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification :			
Compte tenu de la configuration du site (zone sous le pont à curer), le curage se fera via une pelle amphibie.			

1.4.2. Dragage assec

<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Justification :	

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivellement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,...) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification :					
Compte tenu de l'absence de courant, la redistribution dans le cours d'eau n'est pas possible. Les sédiments seront acheminés sur le site de transit de Parfraire.					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
	OUI

2. Études techniques

2.1. Caractérisation physico-chimique

2.1.1. Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
P1 : 2025_12	0	/

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	6.1 km				Nul Pas d'effet (captage d'eau situé sur un bassin versant différent)
Natura 2000			X		-
ZNIEFF	1.1 km				-
Zone Inondable				X	Nul Pas d'effet
Zone Humide				X	Nul Travaux hors zone humide
Zone de frayères		X			Nul Travaux hors zone de frayère
Zone de loisirs		X			Faible à très faible
Secteur urbanisé		X			
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Mammifères Chauves-souris (non déterminé) Oiseaux Bergeronnette grise Bergeronnette des ruisseaux Martin-pêcheur d'Europe Chardonneret élégant Mouette rieuse Sittelle torchepot	<i>S'agissant des chiroptères :</i> Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages. L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.
Flore	Pas d'espèces protégée	/

Conclusion:

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturaliste pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre, ...) adopteront un comportement de fuite depuis de secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Ragondin	Non mesurable
Flore	Élodée dense	Les opérations de dragage auront un effet négatif sur le développement de ces plantes en intervenant directement sur le système racinaire de la plante



alors que le faucardage intervient uniquement sur la partie végétative de ces plantes.
Les sédiments faisant l'objet d'une gestion à terre, les sédiments transitent pour ressuyage dans les sites de transit où les sédiments sont délibérément exondés. Ce milieu ne constitue par conséquent plus un milieu propice à la prolifération de ces plantes envahissantes, tributaires du milieu aquatique.

Conclusion:

Il est délicat d'évaluer les effets des dragages sur les espèces exotiques envahissantes animales. On peut toutefois conclure que les opérations de dragages n'ont pas d'effets (négatifs ou positifs) sur les espèces susmentionnées.

2.2.4 Évaluation Natura 2000 (si nécessaire)

Le site Natura 2000 « Etangs du Canal » protège principalement les habitats amphibies présent sur les étangs d'alimentation du canal et les espèces associées (Coléanthe délicat, Litorelle à une fleur, ...). Ce site joue également un rôle important dans la reproduction, l'alimentation et le déplacement de chiroptères et pour l'accueil de l'avifaune migratrice lors des vagues de froid.

Les opérations de dragage de rentre pas en intégration avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire situés sur les étangs.

S'agissant du Lucane cerf-volant (espèce d'intérêt communautaire), il s'agit d'une espèce « forestière ». Les opérations de dragage ne rentrent pas en interaction avec cette espèce.

Concernant l'Agrion de mercure (espèce d'intérêt communautaire), il s'agit d'une espèce fréquentant les petits cours d'eau rapides et ensoleillés. Le canal présente des caractéristiques opposées (lenticule et ombragé).

Concernant les chiroptères, ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages.

Enfin, concernant le Fluteau nageant, il s'agit d'une espèce des eaux oligotrophes. Le canal présente des caractéristiques opposées.

En résumé, les impacts sont jugés nul à faible sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

2.2.5 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

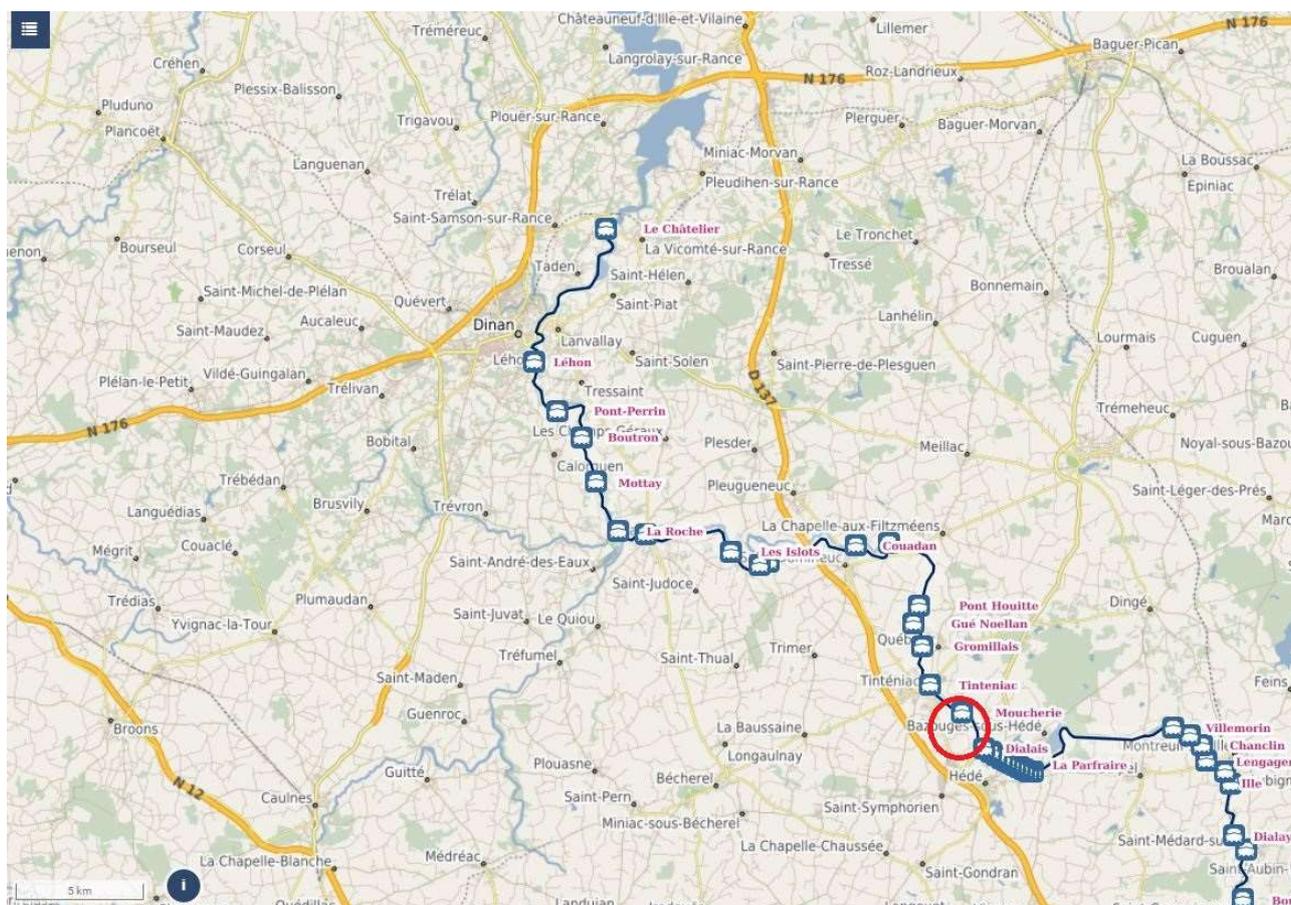
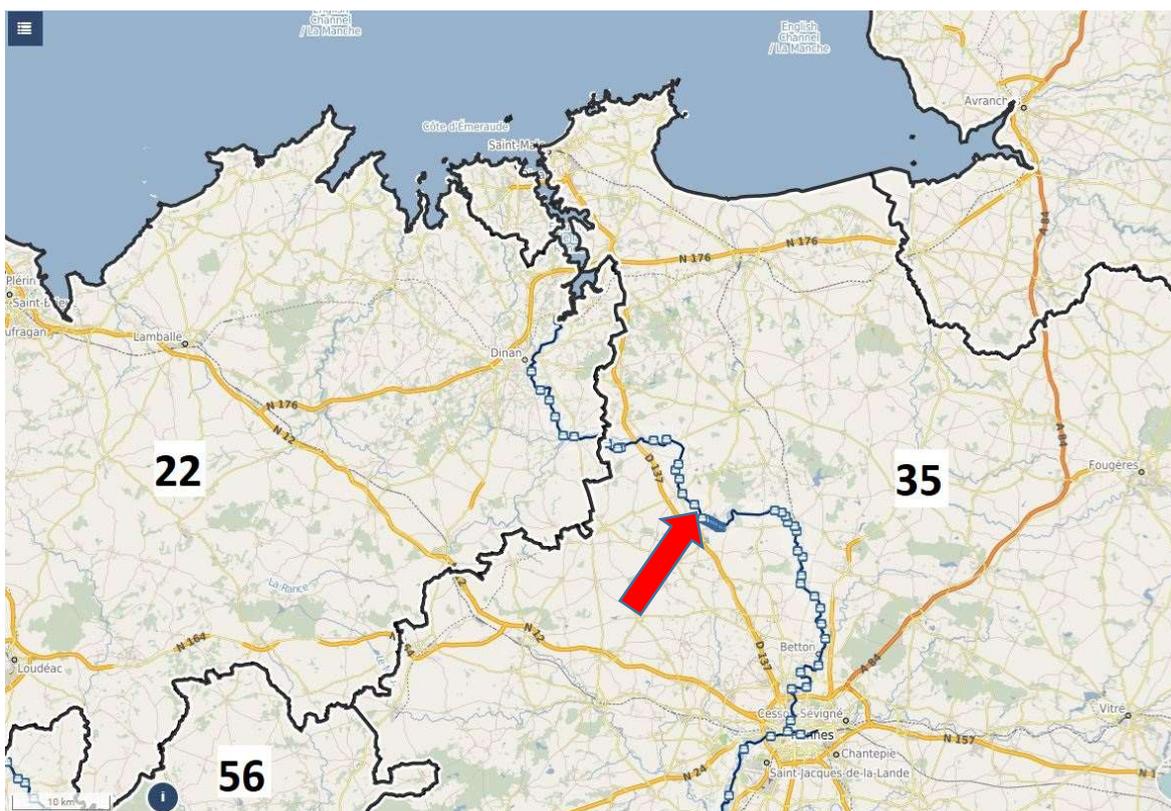
Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X
Rejets		X
Baignade		X
Autre(s)		

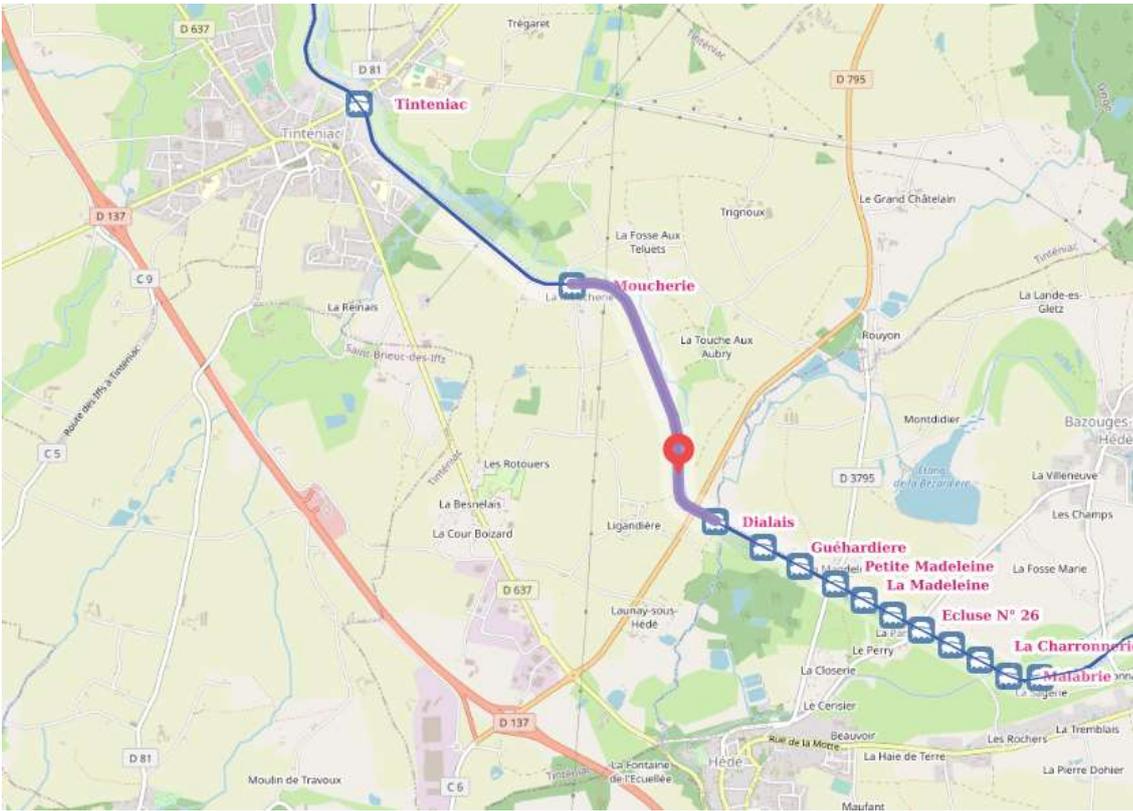
3- Mesures

3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement	
Mesures de réduction	PGPOD : Pièce 6/§5 (pages 69-70) ; Pièce 7/§3 (pages 78-81) ; Pièce 8/§2.5 ; Pièce 9/§3 ; pièce 10/§3 (pages 121-122) + Planches 48 à 55
Mesures compensatoires	

ANNEXE I : PLANS LOCALISATION





ANNEXE II – PLAN D’ECHANTILLONAGE



ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025 > Méthode : Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau > Prélèvements : ENVIRO-MER					Ref_Région Bretagne	VIR_2025_12
SEUILS REGLEMENTAIRES					Secteur	
LOI EAU - Arrêté du 9/08/2006	Epdage - Arrêté du 08/01/1998	Critères d'admission des déchets dans les centres de stockages Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 12/12/2014			Date des prélèvements	#####
S1	Epdage	ISDI	ISDND	ISDD	Laboratoire en charge des analyses	Eurofins
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES						
					Matière sèche	% P.B. 28,1
					Refus pondéral à 2 mm	% 17,90
MICROPOLLUANTS MINÉRAUX (métaux)						
30	-				- Arsenic	mg/kg MS 10,4
2	10				- Cadmium	mg/kg MS 0,81
150	1000				- Chrome	mg/kg MS 34,3
100	1000				- Cuivre	mg/kg MS 34,8
50	200				- Nickel	mg/kg MS 38,8
100	800				- Plomb	mg/kg MS 30,8
300	3000				- Zinc	mg/kg MS 232
1	10				- Mercure	mg/kg MS <0.10
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
==> Polychlorobiphényles						
					PCB 28	mg/kg MS <0.0011
					PCB 52	mg/kg MS <0.0011
					PCB 101	mg/kg MS <0.0012
					PCB 118	mg/kg MS <0.0013
					PCB 138	mg/kg MS <0.0013
					PCB 153	mg/kg MS 0,0013
					PCB 180	mg/kg MS <0.0013
0,68	0,8	1	3	1 000	Somme des PCB (7)	mg/kg MS 0,005
==> Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
					Naphthalène	mg/kg MS 0,21
					Fluorène	mg/kg MS 0,069
					Phénanthrène	mg/kg MS 0,34
					Pyrène	mg/kg MS 0,19
					Benzo(a)anthracène	mg/kg MS 0,044
					Chrysène	mg/kg MS 0,049
					Indeno(1,2,3-cd)Pyrène	mg/kg MS 0,044
					Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS 0,027
					Acénaphthylène	mg/kg MS 0,055
					Acénaphthène	mg/kg MS 0,048
					Anthracène	mg/kg MS 0,022
-	5				Fluoranthène	mg/kg MS 0,24
-	2,5				Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS 0,082
					Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS 0,03
-	2				Benzo(a)pyrène	mg/kg MS 0,079
					Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS 0,037
22,8	-	50	50 cf. Indice HC (C10-C4)		Somme des HAP (16)	mg/kg MS 1,6
AUTRES PARAMÈTRES SUR BRUT						
		500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS 718
					> C10 - C12 inclus	mg/kg MS 1,29
					> C12 - C16 inclus	mg/kg MS 4,09
					> C16 - C20 inclus	mg/kg MS 51,82
					> C20 - C24 inclus	mg/kg MS 41,08
					> C24 - C28 inclus	mg/kg MS 112
					> C28 - C32 inclus	mg/kg MS 208,3
					> C32 - C36 inclus	mg/kg MS 233,4
					> C36 - C40 exclus	mg/kg MS 68,14
		6	-	-	- Somme des BTEX	mg/kg MS 0,3
0,5					Calcul du coefficient QSM	0,34
ANALYSES SUR L'ELUAT						
==> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats						
	0,5	2	25		- Arsenic	mg/kg MS <0.102
	20	100	300		- Baryum	mg/kg MS 0,23
0,04	1	5			- Cadmium	mg/kg MS <0.002
0,5	10	70			- Chrome total	mg/kg MS <0.10
2	50	100			- Cuivre	mg/kg MS <0.102
0,5	10	30			- Molybdène	mg/kg MS <0.010
0,4	10	40			- Nickel	mg/kg MS 0,122
0,5	10	50			- Plomb	mg/kg MS <0.102
0,06	0,7	5			- Antimoine	mg/kg MS 0,025
0,1	0,5	7			- Sélénium	mg/kg MS 0,012
4	50	200			- Zinc	mg/kg MS 0,40
0,01	0,2	2			- Mercure	mg/kg MS <0.001
==> Autres paramètres sur éluat						
	500	800	1 000		- C.O.T.	mg/kg MS 290
	4 000	60 000	100 000		- Fraction soluble	mg/kg MS 2210
	10	150	500		- Fluorures	mg/kg MS <5.00
	800	15 000	25 000		- Chlorures	mg/kg MS 128
	1 000	20 000	50 000		- Sulfates	mg/kg MS 389
	1	3	1 000		- Indice Phénol	mg/kg MS <0.51

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux

